

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA18 09001

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 12 février 2018, le règlement suivant :

RCA18 09001 - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 900 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS (DOSSIER 1171082012).

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 12 mars 2018.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

DONNÉ à Montréal, ce vingt et unième jour de mars deux mille dix-huit.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement